



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

Président de la séance : Jean WILKIN
Secrétaire de la séance : Edith MALLET

Présents : Jean WILKIN, Edith MALLET, Véronique BOYER, Bernard DANIELLI, Lydie HERISSON, Cédric PLANTIER, Françoise LACOMBE, Françoise LEBOUL'CH

Représentée : Sylvie TINEL par Edith MALLET

Absent et excusé : Patrick SORRENTINO

Absent : Joël SCHIRMER

Délibérations du conseil :

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 :

Le Conseil relève qu'en 2024, le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale était de **58.800 euros**.

Les bases d'imposition effectives de la taxe foncière non bâtie (TFNB) ayant été réduites du fait, notamment, du classement de nombreuses parcelles en zone Natura 2000, le total prévisionnel au titre de l'exercice 2025 est de **44.201 euros**, soit une perte par rapport à l'exercice précédent de **14.599 euros**.

Prenant en compte ces données, le Conseil, à l'unanimité, fixe les taux des taxes directes locales au titre de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- Taxe foncière bâtie :

2024 : 30,49
2025 : 30,99

- Taxe foncière non bâtie :

2024 : 130,81
2025 : 130,81

- Taxe d'habitation :

2024 : 7,95

2025 : 8,45

BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le budget primitif de l'exercice 2025, voté à l'unanimité, s'établit comme suit :

• Section de fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et dépenses et s'établit comme suit :

- En recettes : 266.299,00 euros
- En dépenses : 266.299,00 euros

• Section d'investissement :

Elle s'équilibre également en recettes et dépenses et s'établit comme suit :

- En recettes : 180.933,30 euros
- En dépenses : 180.933,30 euros

Cette section permettra de financer notamment des travaux de voirie, la réfection de murs de soutènement, l'acquisition d'une épareuse ainsi que la rénovation de l'éclairage public des hameaux du Magistavols et des Crozes Haut.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé d'allouer les subventions suivantes :

Club de gymnastique floracois : 50 euros

Foyer socio-éducatif du Collège des Trois Vallées : 50 euros

Les Amis de l'Ecole laïque de Florac : 100 euros

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Florac : 100 euros

Association Arc en Ciel : 50 euros

RECENSEMENT :

A l'unanimité le Conseil fixe la rétribution forfaitaire due à Madame Véronique BOYER au titre du travail accompli et des frais exposés en sa qualité de coordinatrice des opérations de recensement à la somme de 875,78 euros.

Jean WILKIN
Président de séance



Edith MALLET
Secrétaire de séance